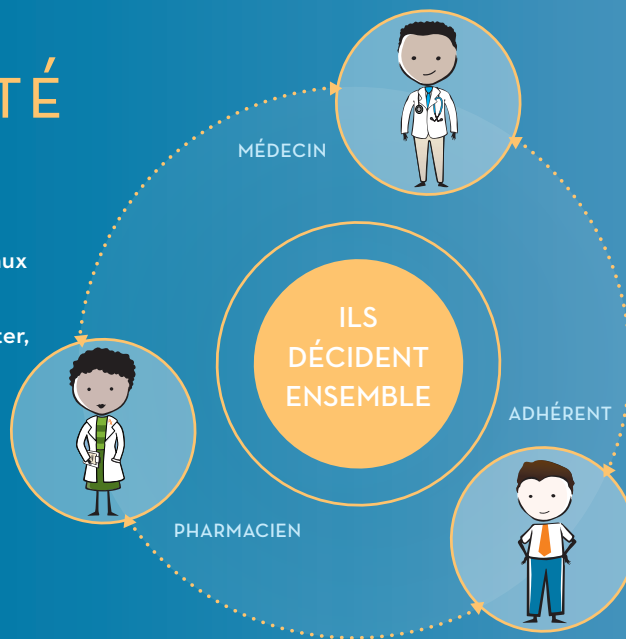


prix MAXIMUM admissible

ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE SANTÉ DE VOS ADHÉRENTS

S'assurer que les régimes d'assurance demeurent abordables et viables, et que les adhérents ont accès aux médicaments dont ils ont besoin, est un défi constant. Alors que le prix des médicaments ne cesse d'augmenter, l'ajout d'un module de prix maximum admissible (PMA) s'intégrant à la substitution obligatoire d'un produit générique est un moyen efficace de fournir aux adhérents la couverture dont ils ont besoin.

- Fournit l'accès à des traitements dont l'efficacité est prouvée, à faible coût pour le régime
- Offre des choix de médicaments sans autorisation préalable
- Encourage des choix éclairés



FONCTIONNEMENT

Avec la substitution obligatoire d'un produit générique, le régime rembourse aux adhérents le coût du médicament interchangeable le moins cher (généralement le médicament générique) qui contient les mêmes ingrédients actifs pour traiter le problème de santé.

Le prix maximum admissible adopte une approche semblable à celle de la substitution obligatoire d'un médicament générique, en regroupant les médicaments en fonction du problème de santé qu'ils traitent et non de leurs ingrédients. Ainsi, le régime rembourse une partie des coûts, pourvu que la somme ne dépasse pas le prix d'un médicament de référence, généralement celui qui offre le meilleur rapport qualité-prix et qui a été approuvé par Santé Canada pour traiter le problème de santé.



Selon le modèle
choisi, le PMA

peut permettre
au régime
d'assurance
d'économiser

JUSQU'À **4**%

du coût de ses
médicaments.

Au Québec, les
économies représentent
approximativement 0,6 %.

FLEXIBILITÉ DU RÉGIME

FONDEMENT



Recommandé

- Statines hypo-cholestérolémiantes
- Inhibiteurs de la pompe à protons

ÉCONOMIES SUPPLÉMENTAIRES



Peut être combiné au régime de base

- Inhibiteurs de ECA pour traiter l'hypertension artérielle
- Inhibiteurs calciques pour traiter l'hypertension artérielle
- Antidépresseurs - ISRS et IRSN

Au Québec, le PMA peut seulement être appliqué sur les Inhibiteurs de la pompe à proton.

CHOIX DE L'ADHÉRENT

Avec le prix maximum admissible, l'adhérent peut :

- **discuter avec un pharmacien** de la substitution thérapeutique et examiner avec un professionnel de la santé ses ordonnances afin de s'assurer d'opter pour la meilleure solution;
- **consulter son professionnel de la santé** pour déterminer si un traitement moins coûteux est la meilleure solution pour lui;
- **poursuivre son traitement tel que prescrit** et obtenir le remboursement d'une partie des coûts par son régime (selon le médicament de référence le moins coûteux). Aucune autorisation préalable n'est requise.

RÉSEAU DE

pharmacies PARTENAIRES

Pour assurer le succès de votre régime d'assurance avec un module de PMA, nous vous recommandons de l'appliquer d'abord auprès de notre Réseau de pharmacies partenaires. Les adhérents qui bénéficient du réseau de pharmacies partenaires obtiennent des services et des prix spéciaux dans les pharmacies participantes. De plus, les pharmaciens de ce réseau sont spécialement formés pour travailler avec les adhérents de régimes qui comportent un module de PMA, afin de les aider à comprendre leurs options. Ils peuvent aussi coordonner les changements à une ordonnance (substitution thérapeutique) à partir de la pharmacie.

Le Réseau de pharmacies participantes n'est pas offert au Québec.



UNE
SOLUTION
EFFICACE POUR
TIRER PROFIT DE
VOS GARANTIES

Le prix maximum admissible peut jouer un rôle important pour que votre régime demeure abordable tout en fournissant du choix à vos adhérents.



Communiquez avec votre représentant **Croix Bleue Medavie** pour en apprendre davantage.